

Votes nominatifs sur les motions

Une motion pure et simple est une motion qui vise uniquement à passer à l'ordre du jour. La motion pure et simple a la priorité de droit sur toutes les autres motions, à l'exception de la motion de confiance. L'adoption d'une motion pure et simple entraîne la caducité de toutes les autres motions (art.92bis du Règlement de la Chambre).

Si plusieurs motions de recommandation portent sur le même objet, celles déposées par des interpellateurs ont, lors du vote, la priorité de droit sur celles déposées par d'autres membres. L'ordre du vote est, pour chacune de ces deux catégories de motions, déterminé par l'ordre dans lequel celles-ci ont été déposées.

VOTES :

1. sur les motions déposées en conclusion de l'interpellation de :

- Mme Barbara Pas au ministre de la Mobilité, chargé de Belgocontrol et de la Société Nationale des Chemins de fer belges sur « les échanges de permis de conduire étrangers contre des permis belges » (n° 251)

(développée en réunion publique de la commission de l'Infrastructure, des Communications et des Entreprises publiques du 21 mars 2018)

Trois motions ont été déposées (MOT 54 251/001)

- une motion de recommandation par Barbara Pas (VB)
- une motion pure et simple par Jean-Jacques Flahaux (MR)

La motion pure et simple est adoptée par 105 voix contre 21 et 1 abstention

2. sur les motions déposées en conclusion des interpellations de :

- M. Dirk Van der Maelen au ministre de la Défense, chargé de la Fonction publique sur « l'étude de Lockheed Martin dont il ressort que les avions de combat F-16 pourraient être maintenus opérationnels plus longtemps » (n° 253)
- M. Alain Top au ministre de la Défense, chargé de la Fonction publique sur « l'étude de Lockheed Martin dont il ressort que les avions de combat F-16 pourraient être maintenus opérationnels plus longtemps » (n° 254)
- Mme Julie Fernandez Fernandez au ministre de la Défense, chargé de la Fonction publique sur « le remplacement des F-16 décidé par le gouvernement » (n° 255)
- M. Georges Dallemande au ministre de la Défense, chargé de la Fonction publique sur « l'existence d'une étude de Lockheed Martin qui indiquerait que la durée de vie des F-16 belges pourrait être prolongée de six ans » (n° 256)

(développées en réunion publique de la commission de la Défense nationale du 20 mars 2018)

Deux motions ont été déposées (MOT 54 239/001)

- une motion de recommandation par Georges Dallemande (cdH)
- une motion pure et simple par Jean-Jacques Flahaux (MR)

La motion pure et simple est adoptée par 78 voix contre 57